



## Kyste dermoïde de 15 cm jamais détecté malgré douleur

Par **Cendy637**, le **10/08/2012** à **07:56**

Bonjour,

J'ai dû subir 1 intervention chirurgicale d'urgence (il y a 1 an) pour 1 kyste dermoïde de l'ovaire droit. J'ai eu 5 grossesses (1987, 1990, 2001, 2007, 2008), j'ai également eu la mise en place d'une sonde double (calculs rénaux) j'ai également été opérée de la vésicule biliaire. Malgré mes douleurs persistantes (qui remontent à d'innombrables années) ou malgré 5 grossesses etc... nécessitant toutes 1 suivi, je ne comprends pas pourquoi personne n'a remarqué mon kyste dermoïde, me disant même que j'étais "douillette", on m'a laissé avec cette effroyable douleur considérée comme "psychologique"!

Au final, lors de ma dernière crise de douleur, on m'emmena encore à l'hôpital, et on découvrit par 1 simple scanner de quelques secondes 1 kyste! je fus opérée d'urgence et là.....on m'enlèvera 1 énorme kyste dermoïde de l'ovaire droit, 2 tours de spire, de 15 cm. J'apprenais que ce dit kyste était rempli de diverses choses, notamment de dents (grosses molaires) kyste qui aurait pu être détecté depuis des années vu sa taille et son contenu par 1 simple radio!!!!!! ou échographie!!!!!! suite à ça, j'ai voulu demander des explications aux précédents médecins qui n'ont rien vu malgré mes plaintes, et vous vous doutez bien que là, c'est le silence radio absolu! Furieuse, j'ai raconté mon histoire médicale à 1 journaliste (attestée par le chirurgien qui m'a sauvé la vie lors de cette dernière crise), mon histoire fera donc l'objet d'un article dans le journal "le Dauphiné"! Je veux me retourner contre certains médecins ainsi qu'un Hôpital qui m'a laissé sortir des urgences malgré mes douleurs en me disant après 1 radio "allez ma p'tite dame, vous n'avez rien, rentrez chez vous!!" J'aurai besoin de conseils, et d'aides car seule contre des médecins non scrupuleux c'est comme se battre contre des moulins à vent.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **xavlaw**, le **13/08/2012** à **19:02**

Attention à d'éventuelles prescriptions : depuis quand un médecin aurait-il "normalement" dû pouvoir déceler un tel problème ? Dans l'absolu, doit on comprendre que vous voudriez mettre en cause un très grand nombre de médecins ?

Cordialement

Par **Cendy637**, le **31/08/2012** à **00:06**

Cher xavlaw, avant tout chose je tiens a vous remercier d'avoir pris le temps de répondre..... je suis en effet outrée et scandalisée quand sur des radios de mon bas ventre dites "anciennes" ont peut confondre ces dites radios avec les plus "récentes" : elles sont identiques! (apparitions très claires de 6 grosses molaires de tailles adultes ....)! comment 1 médecin ayant mes radios sous le nez ne remarque t-il pas 6 molaires???? alors que lorsque j'ai eu ma dernière crise 1 autre chirurgien (d'un autre ch) l'a immédiatement remarqué!!!! que l'on m'explique? n'oublions pas que j'ai eu 5 grossesses dont la dernière remonte à 2008! (ces molaires étaient alors déjà présentes!) que la aussi on m'explique???? en effet, bons nombres de médecins auraient pu remarquer cette masse de 15 cm rempli de dents, de boue)!!!j'apprenais plus tard que mon kyste aurait pu etre remarquer non seulement pas des échographies (que j'ai eu pour mes grossesses); par des radios (que j'ai eu malgré mes douleurs), meme avec 1 simple palpation de l'abdomen (que j'ai eu lors de mes grossesses....)! je signale que je ne suis pas obèse (confondre 1 masse de 15 cm avec de la graisse) je pèse 53 kg pour 1m58 !!!!! j'estime en effet que ces médecins auraient du remarquer mon kyste et non me laisser dans cet état de douleur! 1 médecin (échographiste aura jusqu'a se justifier en me disant que mon kyste dermoïde serait apparu du jour au lendemain et devait etre mobile!!!! de qui se moque t on? ce genre de kyste est d'une part congénital et d'autre part il avait 2 tours de spire!!!! n'est ce pas prendre le patient pour 1 imbécile? j'estime en effet, que lorsque quelqu'un souffre le martyr, étant obligé de prendre des tonnes de médicaments parce-que personne n'avait remarqué quoi que ce soit, me prenant pour 1 "malade imaginaire" me mettant aussi sous anti- dépresseur! toutes ces années de souffrances, de galères médicales, sans meme l'ombre d'une excuse! oui, je suis outrée et furieuse! j'appelle ça de l'incompétence, du foutisme! j'en ai déduis que ces médecins, soit disant diplômé pensent plus à leurs comptes en banques que de respecter leur serment d'hypocrate!

En ce qui concerne le nombre de médecins qui ont à mes yeux fait preuve d'incompétence sont : mon gynécologue! l'échographiste qui m'a suivi pour mes grossesses, 1 urgentiste qui m'a demandé de partir alors que j'étais plier en deux! mon urologue (radio,écho) pour la mise en place d'une sonde double j, 1 chirurgien viscéral (vésicule biliaire) qui a du passer par le nombril pour m'opérer! quand à mon généraliste, après 1 grosse "engueulade" ou j'ai vidé mon sac en lui mettant les photos de mon kyste ainsi que mon compte rendu opératoire sous le nez, en lui disant clairement : " et ça c'est psychologique?" quelque peu gêné il m'avoua qu'il se base uniquement que sur les comptes rendu des examens (radio, écho...) qu'il ne sait pas interpréter les clichés!!!! Sa franchise m'a quelque peu apaisé et au final il est toujours notre généraliste! (car malgré tout, ne se basant que sur les comptes rendu d'autres médecins) il était donc pas vraiment responsable! Je rajouterai meme que ce généraliste est

1 très bon médecin meme s'il n'est pas fichu de lire 1 cliché!)

Cordialement

Par **xavlaw**, le **31/08/2012 à 11:00**

Ok,

Au bout du bout, quelles sont vos intentions : souhaitez-vous envisager la possibilité d'un procès ?

A vous lire,

Cordialement

Par **Cendy637**, le **31/08/2012 à 16:18**

Oui, apparemment le Tribunal de Grande Instance serait parait il en mesure d'entamer 1 procédure à l'encontre des médecins, et apparemment c'est le Tribunal administratif qui s'occuperait du Centre Hospitalié? sois 2 procédures bien distinctes!

Je ne connais personne susceptible de m'aider dans mes démarches! existe t il 1 avocat capable de s'occuper d'une telle affaire ou au contraire faut il 2 avocats différents??? (civil + administratif) existe t il 1 association susceptible de me conseiller dans mes démarches??? J'avoue etre 1 peu perdu dans ma démarche.

Au plaisir de vous lire,

Cordialement

Par **xavlaw**, le **31/08/2012 à 16:21**

Ok,

Eventuellement renvoyez-moi un mail sur :  
xavdlaw@gmail.com